



**Ooredoo lance la 19^{ème} édition du concours
« *Media Star* » destiné aux journalistes professionnels des
médias algériens**

L'édition 2026 traite de la thématique principale de :
« L'impact de l'intelligence artificielle et de la
technologie 5G sur les transformations socio-
économiques en Algérie »

Le concours est ouvert aux travaux publiés ou diffusés
entre **le 15 août 2025 et le 30 juin 2026**

Règlement du concours

Art. 1 : Le concours porte sur tout travail de la presse écrite, de l'audiovisuel et des médias électroniques, publié ou diffusé dans les médias algériens entre le **15 août 2025 et le 30 juin 2026**

Art. 2 : Le concours est ouvert à tous les journalistes professionnels algériens exerçant au sein des médias nationaux, de la presse écrite, de la presse électronique agréée, radiophonique et télévisuelle et agences de presse.

Art. 3 : Le concours récompense les lauréats dans les catégories suivantes :

- Presse écrite généraliste et spécialisée ;
- Médias électroniques ;
- Programmes radiophoniques ;
- Programmes télévisuels.



Art. 4 : Les travaux professionnels en langues (Arabe, Tamazight, Français, Anglais), éligibles doivent **traiter dans tous les genres journalistiques de la thématique principale de l'édition 2026 à savoir :**

« L'impact de l'intelligence artificielle et de la technologie 5G sur les transformations socio-économiques en Algérie »

Art. 5 : Ne sont pas éligibles au concours : les couvertures médiatiques, les publiereportages, les reprises d'articles de presse ou d'agence, toute forme de reportage publicitaire, et les travaux puisés du web.

Art. 6 : Toutes les sources d'information doivent être correctement citées et tout plagiat, entraînera la disqualification immédiate du participant.

Art. 7 : La durée des travaux radiophoniques et télévisuels ne doit pas dépasser 52 minutes.

Art. 8 : Tout candidat ne peut participer qu'avec un seul travail, et la participation doit être individuelle.

Art. 9 : Les travaux publiés dans le site web relevant d'un quotidien de la presse écrite ne peuvent être soumis dans la catégorie Médias électroniques.

Art. 10 : Les travaux doivent être soumis via la plateforme digitale dédiée : <https://ore.do/media-star-participation> ou par e-mail à l'adresse : Mediastar@Ooredoo.dz

Les candidats de la catégorie Presse écrite doivent envoyer le scan ou une photo de la coupure originale datée ou un PDF.

Les candidats des catégories programmes télévisuels et radiophoniques doivent soumettre leurs œuvres via un lien sur la plateforme.



Pour les candidats des médias radiophoniques, télévisuels, électroniques et agenciers, **un document justifiant la date de la première diffusion** de l'œuvre est requis (attestation ou autres).

Art. 11 : Les candidats qui soumettront leur dossier de candidature via l'adresse Mediastar@Ooredoo.dz doivent remplir un formulaire de candidature téléchargeable sur : www.ooredoo.dz (rubrique **Tout sur Ooredoo**, sous rubrique **Media Star**).

Art. 12 : Tout candidat doit joindre un justificatif d'exercice de sa profession (**copie de la Carte professionnelle de presse ou à défaut du certificat de l'employeur attestant de son activité de journaliste professionnel**) et une photographie d'identité récente.

Art. 13 : Les dossiers de candidature et les travaux réalisés doivent être soumis **au plus tard le 30 juin 2026**.

Art. 14 : Les travaux soumis au concours ne peuvent être restitués ou faire l'objet de réclamation. Tout dossier incomplet sera rejeté.

Art. 15 : Un jury composé d'universitaires, de professionnels des médias, et d'experts dans le numérique sélectionnera les meilleurs travaux qui seront récompensés.

La composante du jury ainsi que les délibérations demeurent confidentielles jusqu'à la proclamation officielle des noms des lauréats.

Art. 16 : Le Jury se réserve le droit de ne pas attribuer de prix, dans l'une des catégories, dans le cas où les travaux correspondants ne remplissent pas les conditions d'évaluation.

Article 17 : L'utilisation de plateformes d'intelligence artificielle dans la réalisation des travaux soumis sera vérifiée à l'aide d'un logiciel de détection dédié. Le degré d'utilisation de l'IA sera évalué par les membres du jury, qui détermineront le seuil toléré. Tout participant dépassant ce seuil sera



automatiquement disqualifié. À noter que le jury se réserve le droit d'appréciation.

Art. 18 : Les lauréats de chacune des catégories mentionnées dans l'article 3 du présent règlement seront primés et recevront l'une des récompenses suivantes :

1^{er} Prix : 750 000 DA

2^{ème} Prix : 500 000 DA

3^{ème} Prix : 300 000 DA

Art. 19 : Le candidat est tenu par la signature du consentement annexé au formulaire de candidature au concours Media Star pour la collecte, le traitement et le stockage de ses données personnelles par Ooredoo, dans le respect et la conformité aux dispositions de la loi 18-07 modifiée et complétée par la loi n° 25-11 du 24 juillet 2025 relative à la protection des personnes physiques dans le traitement des données à caractère personnel.

Art. 20 : Conformément à la réglementation en vigueur, Ooredoo WTA conserve les données personnelles des candidats pendant une période maximale de 24 mois, durée jugée nécessaire pour atteindre les finalités pour lesquelles ces données ont été collectées.

Art. 21 : Les décisions du jury sont définitives et ne peuvent faire l'objet de recours.



Consentement du candidat au concours Media Star pour le Traitement des Données Personnelles

Ooredoo met en œuvre toutes les mesures requises pour assurer la protection et la confidentialité des données personnelles des candidats au concours « Media Star » en respectant strictement les dispositions de la **loi 18-07 du 25 Ramadhan 1439 correspondant au 10 juin 2018 modifiée et complétée par la loi 25-11** sur la protection des personnes physiques lors du traitement de leurs données personnelles.

Vos données personnelles telles que (Nom, Prénom, numéro de téléphone, photo, adresse mail, carte de journaliste, attestation de travail et certificat de diffusion) sont collectées, traitées et conservées selon les délais n'excédant pas la durée nécessaire (2 ans), dans le but de vous identifier et de vérifier votre éligibilité aux critères du concours, organiser des épreuves et contact des finalistes/gagnants .

En tant que participant au concours « Media Star », vous avez le droit d'être informé, d'accéder à vos données personnelles et de les rectifier conformément à la loi 18-07. Vous avez également le droit de vous opposer, pour des raisons légitimes, au traitement de vos données personnelles.

Ooredoo a mis en place un mécanisme approprié pour l'exercice des droits des personnes concernées, qui se traduit par l'envoi d'une requête via E-mail à l'adresse « PDPSubmission@ooredoo.dz ».

Pour davantage de renseignements et de détails sur la manière d'exercer vos droits, veuillez consulter la section dédiée à la protection des données personnelles en cliquant sur le lien suivant <https://ore.do/consentement-fr>

Consentement : En cochant la case ci-dessous, vous consentez expressément au traitement de vos données personnelles conformément aux termes énoncés dans ce formulaire.

Je consens au traitement de mes données personnelles conformément aux termes énoncés dans ce formulaire.